

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190926-2019\_63BIS-DE

**Département des Hautes-Alpes**

**Arrondissement de Briançon**

**Parc naturel régional du Queyras**

**Comité syndical du 26 septembre 2019**

**Délibération n° : 2019\_63**

**Date de convocation : 20 septembre 2019**

**Objet : Approbation d'un partenariat moral quinquennal entre l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles - Marseille, le Département des Hautes-Alpes, les Communes d'Abriès-Ristolas et d'Aiguilles, le Parc National des Ecrins et le Parc naturel régional du Queyras**

Par la suite d'une convocation en date du 10 septembre 2019, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés au refuge de Basse Rua, dans le val d'Escreins, à Vars, le 19 septembre 2019 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28). Le quorum physique n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 19 septembre, une nouvelle séance a été programmée le 26 septembre 2019 et annoncée aux membres du Comité syndical par une convocation en date du 20 septembre 2019.

**Président** : Christian GROSSAN

**Secrétaire de séance** : Philippe CHABRAND

**Région** : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

**Département** : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

**Communauté de communes Guillestrois-Queyras** : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-José NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvioux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, excusé
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, excusé, pouvoir à Christian Grossan (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Premier Adjoint au Maire, excusé
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Pascal GIRAUD (1 voix)

**Vu** :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- L'orientation B8- Préparer la vie de demain : maîtriser notre urbanisme – de la charte du Parc en vigueur et l'Article 12- Un urbanisme adapté est le moyen de préserver les paysages et l'agriculture, et pour permettre cette appropriation des enjeux collectifs de l'urbanisme, des actions de

# **DELIBERATION**

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190926-2019\_63BIS-DE

**Département des Hautes-Alpes**

**Arrondissement de Briançon**

**Parc naturel régional du Queyras**

**Comité syndical du 26 septembre 2019**

**Délibération n° : 2019\_63**

**Date de convocation : 20 septembre 2019**

**Objet : Approbation d'un partenariat moral quinquennal entre l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles - Marseille, le Département des Hautes-Alpes, les Communes d'Abriès-Ristolas et d'Aiguilles, le Parc National des Ecrins et le Parc naturel régional du Queyras**

sensibilisation et de formation des acteurs et de la population sont conduites pour créer une culture de l'urbanisme et du paysage ;

- La stratégie du Parc naturel régional du Queyras en matière de biodiversité et particulièrement le point 5 « Prendre en compte la biodiversité ordinaire » et le point 6 « Partager et valorise la biodiversité du Queyras – 6.4 valoriser les patrimoines outil de développement territorial » ;
- La loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;
- La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite Loi Grenelle II portant engagement national pour l'environnement relative aux projets territoriaux de développement durable ;
- Les statuts du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n° 2011 178 2 du 27 juin 2011 ;

## **Considérant :**

- Que l'Atelier Montagne est proposé depuis dix ans dans le département des Hautes-Alpes par l'École Nationale Supérieure du Paysage, site de Marseille, et qu'il s'est déroulé dans le Queyras à plusieurs reprises ;
- Les différents échanges en faveur de ce partenariat entre Christian GROSSAN Président du Parc, Valérie RIVAT, Directrice du Parc, Lora PIRARD, chargée de mission au Parc, Jacques BONNARDEL, Maire d'Abriès-Ristolas, Serge LAURENS, Maire d'Aiguilles, et Rémi DUTHOIT, membre du Conseil scientifique du Parc et enseignant à l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles – Marseille responsable de l'Atelier Montagne ;
- L'intérêt de longue date de l'ENSP pour le Queyras et l'envie de faire de ce territoire un terrain d'expérimentation privilégié pour aborder avec les étudiants la question du paysage en montagne ;
- La volonté de faire évoluer ce partenariat sur une durée plus longue avec un ancrage des travaux des étudiants directement liés aux problématiques locales du moment qui questionnent les institutions et acteurs locaux ;
- L'importance de tel partenariat entre collectivités territoriales et structure universitaire formant les futurs acteurs de nos territoires de demain permettant réflexions et recherches inventives désinhibées de tous enjeux administratifs, politiques et financiers et portant sur le développement du territoire, la préservation et valorisation des paysages ;
- L'intérêt de sensibiliser les populations et acteurs locaux sur la qualité et la fragilité de leurs paysages et d'apporter un regard différent sur leur lieu de vie ;
- Les diverses rencontres et échanges que génèrent ces ateliers entre les institutions, les acteurs locaux, les étudiants et les habitants favorisant à la transmission d'une culture de l'urbanisme et du paysage de qualité ;

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190926-2019\_63BIS-DE

**Département des Hautes-Alpes**

**Arrondissement de Briançon**

**Parc naturel régional du Queyras**

**Comité syndical du 26 septembre 2019**

**Délibération n° : 2019\_63**

**Date de convocation : 20 septembre 2019**

**Objet : Approbation d'un partenariat moral quinquennal entre l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles - Marseille, le Département des Hautes-Alpes, les Communes d'Abriès-Ristolas et d'Aiguilles, le Parc National des Ecrins et le Parc naturel régional du Queyras**

- Les réponses rigoureuses et originales apportées par ses travaux à des problématiques territoriales choisies par les enseignants de l'ENSP en dialogue avec les partenaires. Ces travaux feront donc écho aux enjeux de la charte et les données seront directement exploitables par les agents du Parc ;

- La livraison d'éléments concrets : documents papiers, plaquette de présentation, rendu public, exposition et publication ;

**Le Comité syndical, réuni le 26 septembre 2019, après en avoir délibéré, et voté par :**

Nombre de membres en exercice : 25  
Nombre de suffrages : 31  
Nombre de membres présents : 09  
Nombre de membres représentés : 02

**Nombre de suffrages exprimés : 11**  
Votes Contre : 0                      Pour : 11  
Abstentions : 00

**Décide :**

D'approuver le partenariat moral quinquennal entre l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles - Marseille, le Département des Hautes-Alpes, les Communes d'Abriès-Ristolas et d'Aiguilles, le Parc National des Ecrins et le Parc naturel régional du Queyras pour les séquences « Atelier Montagne » de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles - Marseille ;

D'autoriser le Président à signer ladite convention quinquennale ;

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Président  
Christian GROSSAN

